

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2013

Absents : P. BERNARD –

Cours de piano :

Madame Cécile RODOSSIO possède un piano, qu'elle propose de mettre à la disposition de la commune pendant le temps de son séjour à Remollon (actuellement locataire chez Mr et Mme BACQUET).

Après plusieurs entretiens avec le Maire, elle propose de fonder une association, pour permettre à d'autres enfants du village et pourquoi pas des adultes, de pouvoir étudier le piano, sous la responsabilité d'un professeur. Les cours sont payants pour rétribuer l'enseignant, et ils auront lieu le lundi soir et le mercredi après-midi. Le Maire propose que le piano soit installé au 1^{er} étage du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, une convention sera passée entre l'association et le CCAS, pour un démarrage de l'activité à la rentrée des classes début novembre.

Permission de voirie : Demande de Monsieur CALLEWAERT

Le Maire fait part des courriers envoyés par Mme Delphine Teyssot et M Guy Callewaert au sujet d'une demande de « permission de voirie » sur le Chemin de l'Ecluse (quartier des Méans).

Lors des dépôts de permis de construire, en 2010, M. Callewaert s'est engagé à une servitude de passage sur sa parcelle (B 686) au profit de Mme Teyssot (parcelle B 685), lui permettant ainsi l'accès au Chemin communal de l'Eclusette.

Aujourd'hui, M. Callewaert souhaite revendre sa maison et afin de faciliter cette transaction commerciale, il désire enlever cette servitude (droit de passage).

Mme Teyssot, qui assiste à la réunion du Conseil Municipal de ce jour, signale que les travaux éventuellement nécessaires pour permettre une nouvelle desserte de sa parcelle, ne seront pas payés par elle.

Le Maire signale que, si le Conseil Municipal donne son accord pour une nouvelle permission de voirie **qui n'est pas une obligation pour la Mairie**, car aujourd'hui une voie de desserte existe bien, les travaux seront entièrement à la charge du demandeur.

Le Maire demande à Mme Teyssot de se retirer de la salle afin que le Conseil Municipal puisse en délibérer.

Après un tour de table où chacun a pu donner son avis, le Maire propose d'autoriser la permission de voirie demandée sous conditions ci-après :

- La pose d'un caniveau grille (poids lourds) sur le ruisseau bordant le chemin de l'Ecluse.
- Le goudronnage du chemin de l'Ecluse suivant les prescriptions données par la commune sur 30 m (trente mètres) - Départ : maison Silve – Arrivée : au droit du nouveau passage.
- Signature d'une convention entre la mairie et le demandeur de la permission de voirie, précisant les points suivants :
 - Les travaux doivent être entrepris par le demandeur. Il devra se conformer aux prescriptions exigées. Les entreprises seront payées par lui-même.
 - Un constat des travaux sera fait en fin de chantier et si tout correspond à la demande de la commune, la permission de voirie sera alors accordée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention.

Emplois d'Avenir :

Le Maire propose de reprendre la délibération du 1^{er} août 2013, concernant l'embauche de Laura DA SILVA, au sujet du versement d'une prime de tutorat envers la personne qui est tuteur. Le Maire note que le Conseil Municipal précédent n'a pas délibéré à ce sujet, que l'autre emploi d'avenir n'en bénéficie pas et que d'autre part, dans le département, aucune collectivité ne verse cette prime de tutorat.

De plus, il faut prendre en compte que le recrutement de ces emplois d'avenir, a été fait pour soulager le personnel en place (école et mairie), et ainsi offrir des conditions de travail bien meilleures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 1^{er} août et d'en reprendre une nouvelle, sans versement de prime de tutorat.

Service du pain :

Eliane JAUFFRED propose que Brigitte GIAIME puisse avoir au moins un samedi par mois, pour disposer de deux jours consécutifs de congés. Le service du pain, pourrait être fait par Laura (emploi d'avenir). Le Conseil trouve la proposition justifiée, et décide de lui accorder deux samedi par mois. Le service sera assuré aux mêmes heures par Laura DA SILVA.

BAFA : Laura DA SILVA

Elisabeth CLAUZIER, propose que Laura puisse suivre les cours, en vue de l'examen du BAFA, qui lui permettrait par la suite de pouvoir être retenue au niveau des centres aérés etc...

Elle possède actuellement le CAP Petite Enfance qui est suffisant pour les missions que la commune lui confie.

Aussi le Maire propose que la commune participe pour moitié aux frais d'internat, et autres dépenses nécessaires pour obtenir le BAFA. Le Conseil donne son accord.

Multiservices :

- **Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Monsieur LAULAU, architecte et maître d'œuvre, propose un avenant à son contrat de maîtrise d'œuvre.

En effet, le contrat actuel signé avec la commune, était basé sur le dossier initial dont le coût des travaux était estimé à 405 000 € HT. Depuis, plusieurs faits ont changé ce coût prévisionnel :

- L'intervention des bâtiments de France qui oblige la construction d'un bâtiment accolé sur le mur ouest mitoyen (pour effacer l'effet « dent creuse »), dont sa réalisation (gros œuvre) est de 70 000 €.
- L'ingénierie BETON, qui suite à l'étude des sols, nous oblige également à réaliser des fondations renforcées avec des micropieux (par forage) dont le coût est de 50 000 €.

La commune a pu réaliser quelques économies sur la démolition de l'ordre de 7 985 €. Le nouveau marché des travaux est de 517 015 € HT, le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre reste à 11 %, cela porte le montant des honoraires à 56 873.65 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cet avenant.

- **Contrat de sous-traitance**

La réalisation des micropieux a été mise au marché lot N°1 : Maçonnerie, gros œuvre. L'entreprise AMCV retenue par la commune, fait réaliser ces travaux très spécialisés par une autre entreprise : SARL FORECSOL, et souhaite passer un acte de sous-traitance avec cette entreprise. Le montant de cette prestation sous-traitée, s'élève à 46 705 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la sous-traitance de AMCV pour FORECSOL, qui sera réglée par paiement direct, et autorise le Maire à signer cet acte.

Contrat de maintenance de l'horloge du clocher

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à renouveler le contrat de maintenance avec l'entreprise AZUR CARILLON, l'actuel arrivant à échéance prochainement. Le coût annuel est de 347 € avec deux visites par an.

Achat d'une saleuse

Le Conseil, après avoir examiné plusieurs solutions concernant le montage d'une saleuse, retient celle d'équiper le JCB, dont la commune a fait l'acquisition l'année dernière. Cet engin ayant l'avantage de pouvoir passer dans les ruelles du village, notamment dans le quartier de la Bourgade.

L'entreprise PELLEGRIN, est chargée de faire le montage. Le coût global (achat saleuse + installation) est de 5 000 €.

Centenaire de la guerre 14/18

Le Maire demande à Yves CHIARAMELLA, adjoint chargé de la culture et du patrimoine, de présenter au Conseil Municipal, les actions engagées par la commune, dans le cadre de la commémoration du centenaire de la grande guerre.

Edition d'une monographie intitulée « Mon village dans la grande guerre », ainsi que l'organisation de deux expositions en août et novembre 2014. Les recettes sont les subventions de la commune pour 2 500 €, le Conseil Général pour 1 000 € et la vente d'ouvrages pour 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement, et sollicite l'aide financière du département à hauteur de 1 000 €.

Remplacement de la glace du miroir de circulation place du CCAS

Eliane JAUFFRED, demande que la glace de ce miroir soit remplacé, car avec le temps elle est devenue complètement opaque, et la sortie de ce parking est dangereuse. Le Maire signale qu'il attend en retour des propositions au niveau des devis demandés. Cela sera fait au plus tôt.

Projet de loi ALUR : Droits des sols

Le Maire rappelle que le 17 septembre 2013, les députés ont adopté le projet de loi dit ALUR, dotant de plein droit les communautés de communes de la compétence de réalisation des plans locaux d'urbanisme.

C'est une ligne rouge qui a été franchie, elle remet en cause l'article 72 de la constitution, portant libre administration des communes.

Elle marque un retour en arrière par rapport aux premières lois de décentralisation et introduit une tutelle entre collectivités, les communes les plus petites et moyennes, se verront imposer celles des plus grandes.

Elle risque de mettre un terme à l'intercommunalité de projet, en rigidifiant et en accroissant les tensions entre communes, en remettant en cause le principe de libre adhésion volontaire.

Le Conseil Municipal approuve l'exposé du Maire, et demande la suppression de l'article 63 du projet de loi ALUR. Cette compétence ne doit pas être transférée aux communautés de communes, elle doit rester communale en s'intégrant aux règles élaborées par le SCOT.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il signera la motion à ce sujet présentée par l'association des Maires ruraux.

Restauration des tableaux de l'Eglise : Bilan

Le Maire donne le bilan financier de cette opération réalisée avec le parrainage de la Fondation du patrimoine :

- La souscription (les dons des particuliers) atteint la somme de 9 940 €. Il y'a eu 45 versements (2012/2013) pour 37 souscripteurs (16 Remollon et 21 hors village ayant des attaches familiales).
- La Fondation du patrimoine a attribué à la commune deux subventions pour un montant de 3 960 €.
- La Direction Régional de la culture, une subvention de 6 233 €.
- Le Conseil Général, une subvention de 2 850 €

Cela porte le total des recettes à la somme de 22 983 € (sans prendre en compte l'autofinancement communal initialement fixé à 2 850 €).

Au niveau des dépenses elles sont de 19 548 € HT, comprenant :

- La restauration des tableaux pour 14 734 € HT
- L'achat de chaises (60) pour 1 490 € HT
- La protection du vitrail (au-dessus de la porte d'entrée) pour 3 324 € HT

Comme on peut le constater, grâce à la générosité des donateurs, cette opération est un réel succès, qui permet d'enrichir notre patrimoine sans grever les finances communales.

Réception des travaux : Chemin des Méans

La réception officielle des travaux (voirie et enfouissement des réseaux secs : électricité, téléphone, éclairage public) est prévue le jeudi 31 Octobre avec le programme suivant :

- 17H00 visite des travaux effectués
- 17H30 apéritif à la Mairie

Nous avons le plaisir d'accueillir à cette occasion, le Président du Syndicat Départemental d'Electrification, Monsieur Albert MOULLET et Stéphane RAIZIN le directeur, en présence des entreprises et des riverains du chemin de Méans, qui sont invités également.

Accueil des nouveaux habitants

Le Maire propose comme cela a déjà été organisé, de réunir en Mairie en soirée, à l'occasion d'un apéritif, les nouveaux habitants du village, installés récemment pour la fin du mois de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H30.